

Fiche repère

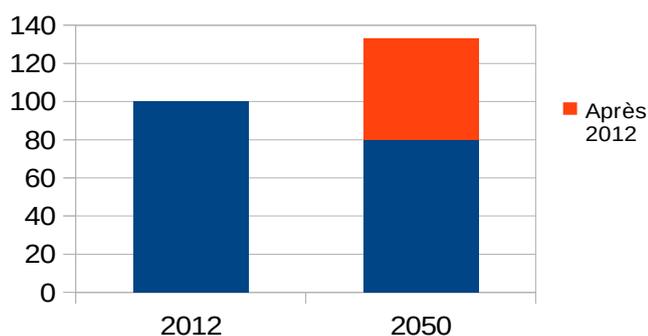
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Impact de la construction neuve sur la consommation d'énergie du parc bâti

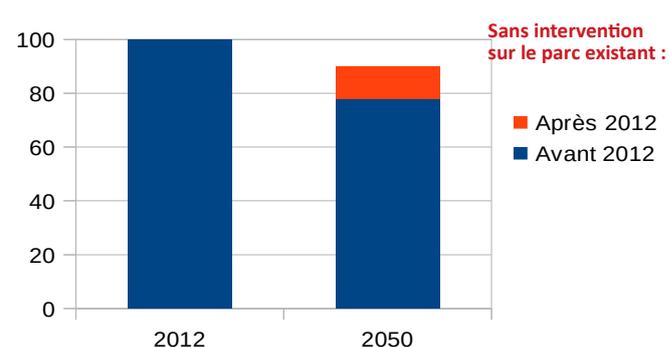
Idée reçue :

« La construction neuve est plus performante, c'est grâce à elle qu'on atteindra les objectifs en 2050 »

Évolution des surfaces du parc bâti francilien (base 100 en 2012)



Évolution des consommations énergétiques du parc résidentiel francilien (base 100 en 2012)



Schémas de principe (DRIEA) : le SRCAE francilien estime une hausse de 37 % des surfaces des bâtiments en 2050 par rapport à 2012. La consommation moyenne du parc logement en 2011 est estimée à 220 kWh/m².an (chauffage et ECS). Depuis 2012, les constructions neuves doivent limiter leurs consommations à un niveau maximum de 50 kWh/m².an.

Rénover le parc existant est essentiel pour l'atteinte des objectifs en 2050

Le parc immobilier existant se renouvelle au rythme de 0,1 % par an. En effet les constructions annuelles représentent 1 % du parc, mais seulement 10 % d'entre elles remplacent une démolition (chiffres nationaux INSEE).

Avec ce faible taux de renouvellement, les bâtiments d'avant 2012 représenteront encore près de 60 % du parc résidentiel et tertiaire en 2050.

Dans l'hypothèse où le parc existant ne serait aucunement rénové d'ici 2050, la part des consommations énergétiques des logements construits avant 2012 aurait alors un poids très important.

Des objectifs de rénovation énergétique ambitieux

Le poids du bâti existant en termes de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) implique des objectifs ambitieux, adaptés aux enjeux : la loi Transition énergétique pour la croissance verte (TECV), ainsi que le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) francilien, visent un parc bâti totalement rénové d'ici 2050 au niveau BBC Rénovation (100 kWh/m².an pour les logements en Île-de-France).



Par ailleurs, le SRCAE francilien estime que les consommations thermiques des logements devront être abaissées d'environ 75 % pour atteindre le facteur 4 (diviser par 4 les émissions de GES entre 1990 et 2050 tout secteur confondu). **Or, si aucun logement n'est rénové, les consommations baisseront seulement d'environ 10 %, par l'effet de renouvellement du parc.**

Pour aller plus loin :

Stratégie nationale bas carbone (SNBC)

La SNBC, issue de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (LTECV), précise : « *En 2050, 70 % du parc pourrait être constitué d'immeubles construits avant 2012. La rénovation de cette partie du parc de bâtiments est essentielle pour faire baisser les consommations énergétiques sur la phase d'exploitation.* »

Page 73, Version SNBC décembre 2018 : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

Schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Le SRCAE en Île-de-France et baisse des consommations : p. 119, figure 45

Les objectifs du SRCAE dans le domaine du logement sont rappelés dans la fiche « Objectifs du SRCAE et Facteur 4 » : [lien](#)

Sur l'objectif de rénover l'ensemble du parc bâti au niveau BBC rénovation d'ici 2050 : **LTECV, article 1, III, 7°** :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>